

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2025

**PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 348

présenté par

M. Meurin, Mme Bamana, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guiniot, M. Guiton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbert, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, Mme Sicard, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

I. – Le titre II du livre II du code de l'environnement est ainsi modifié :

1° Le dernier alinéa de l'article L. 228-3 est supprimé ;

2° Le deuxième alinéa du 3° du II de l'article L. 229-26 est supprimé ;

II. – Le code général des collectivités territoriales est ainsi modifié :

1° Les articles L. 2213-4-1 et L. 2213-4-2 sont abrogés ;

2° Le C du I de l'article L. 5211-9-2 est abrogé ;

3° La deuxième phrase du III de l'article L. 5219-5 est supprimée ;

4° À la première colonne de la huitième ligne du tableau du second alinéa du I de l'article L. 5842-4 du code général des collectivités territoriales, les mots : « du C du I, » sont supprimés ;

III. – Le code des transports est ainsi modifié :

1° L'article L. 1115-8-1 est abrogé ;

2° Au III de l'article L. 1214-8-3, les mots : « , particulièrement dans les zones à faibles émissions mobilité, » sont supprimés ;

3° L'avant-dernier alinéa de l'article L. 1215-6 est ainsi modifié :

a) À la fin de la première phrase, les mots : « des zones à faibles émissions mobilité mentionnées à l'article L. 2213-4-1 du code général des collectivités territoriales » sont remplacés par les mots : « du fret ferroviaire » ;

b) La seconde phrase est supprimée.

IV. – L'article 135 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 est abrogé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer les Zones à Faibles Émissions (ZFE).

Ce dispositif reprend l'article 15 ter du projet de loi de simplification de la vie économique, avec l'ajout des deux amendements adoptés en séance. Le texte étant toujours en discussion, il convient de s'assurer que la suppression des ZFE aura bien lieu.

Cette suppression est en lien avec le 6° de l'article L. 100-4 du code de l'énergie dans la mesure où ce dispositif a pu contribuer à mettre en place ces zones à fortes exclusions.